

Original direkt weitergeleitet

p.B.15.21.PoL.- PR/CAM

Berne, janvier 1990

(N'existe qu'en français)

DOCUMENTATION POUR LA PRESSERelations bilatérales Suisse - Pologne1. Généralités

Les relations entre la Suisse et la Pologne sont bonnes dans leur ensemble. Elles ont été établies après l'accès de la Pologne à l'indépendance, suite à la première guerre mondiale et elles se sont développées de manière normale. Ces relations reposent sur une longue tradition de contacts personnels et de sympathie réciproque. La Suisse a été le pays d'exil et d'asile, non seulement pour de nombreux militaires polonais, mais également des personnalités marquantes comme le héros national Tadeusz Kosciuszko (1746-1817, décédé à Soleure), le poète national Adam Mickiewicz (1798-1855, en 1839 professeur de littérature latine à l'Université de Lausanne), le musicien et premier Premier-Ministre de la Pologne indépendante Ignacy Jan Paderewski (1860-1941, domicilié à Morges depuis 1936).

2. Visites officielles

Dernières visites:

Mai	1981	Visite à Varsovie de M. le Conseiller fédéral Honegger
Avril	1982	Visite à Berne du Vice-Ministre des Affaires étrangères, M. Wiejacz
Octobre	1983	Visite à Varsovie de M. l' Ambassadeur Muheim

- Novembre 1986 Visite à Berne du Vice-Ministre des Affaires étrangères, M. Olechowski, et rencontre entre M. le Conseiller fédéral Aubert et son homologue polonais, M. Orzechowski à Vienne, dans le cadre de la conférence sur la CSCE.
- Février 1989 Visite à Varsovie de M. le Conseiller fédéral Felber

3. Relations économiques

En 1973, la Suisse et la Pologne ont signé un accord sur les échanges économiques. Cet accord fait état de la volonté des deux parties de développer leurs échanges commerciaux sur la base des engagements du GATT (clause de la nation la plus favorisée).

En juin 1989, la Suisse a conclu avec la Pologne un quatrième accord de consolidation qui porte sur un montant d'environ 210 mio de frs.

Depuis 1984, le volume des échanges commerciaux oscille autour des 400 mio de frs. En 1989, les exportations suisses vers la Pologne s'élevaient à 334 mio de frs (0,4 % des exportations totales de la Suisse), les importations en provenance de la Pologne à 118 mio de frs (0,1 % de nos importations totales). Nos exportations se composaient principalement de machines (46 %), de produits chimiques (19 %) et pharmaceutiques (7 %), tandis que du côté de nos importations figuraient surtout des produits chimiques en vrac (25 %), des produits agricoles (25 %), des métaux (18 %) et des textiles (11 %).

En novembre 1989 s'est tenue la 9e réunion de la commission économique mixte Suisse-Pologne.

4. Relations culturelles

Bien que de faible densité, les échanges culturels représentent une partie traditionnelle de nos relations avec la Pologne, notamment dans le domaine de la musique et du théâtre.

Des compositeurs de renom, tels Lutoslawski et Penderecki entretiennent des liens étroits avec les milieux musicaux de notre pays. Les journées du cinéma de Soleure attirent également chaque année de nombreux cinéastes polonais. L'inauguration à Varsovie, le 7 février 1989, d'une exposition itinérante sur l'art concret suisse d'aujourd'hui constitua un événement particulier dans le cadre de nos relations culturelles avec ce pays. Mentionnons par ailleurs l'échange de 3 bourses universitaires sur une base annuelle, ainsi que des séjours hebdomadaires de formation culturelle en Suisse, offerts par la fondation Pro Helvetia à des étudiants polonais.

5. Relations scientifiques

L'échange de chercheurs, basé sur un arrangement entre l'Office fédéral de l'éducation et de la science et l'Académie des sciences polonaises ainsi que l'échange de bourses d'études, fonctionnent sans problème. De plus, une coopération scientifique s'est créée entre différentes universités des deux pays, entre autres celles de Lausanne et de Wrocław.

6. Visas

Suite aux profonds changements intervenus en Europe de l'Est, l'OFE a introduit tout récemment des allègements de procédure pour la délivrance des visas. Dorénavant, on renoncera à exiger de la part d'un citoyen d'un pays d'Europe de l'Est une lettre d'invitation ainsi que des garanties financières.

7. Aide alimentaire

La Suisse a accordé à la Pologne, dès le mois d'octobre de l'année passée, une aide alimentaire d'urgence d'un montant de 5 mio de frs.

8. Renforcement de la coopération bilatérale

Le Conseil fédéral a soumis, en novembre de l'année passée, un message aux Chambres fédérales exposant un programme pour renforcer la coopération avec les pays d'Europe de l'Est qui se sont engagés dans la voie des réformes - et qui concerne donc la Pologne. (Message concernant le renforcement de la coopération avec des Etats d'Europe de l'Est et aux mesures d'aide immédiate correspondantes)

Il s'agit en l'occurrence d'un vaste paquet de mesures qui couvre les domaines de la culture et de la science, la formation, la protection de l'environnement, l'économie ainsi que l'aide humanitaire. Ce message, qui porte sur un crédit-cadre de 250 mio de frs, sera débattu par les Chambres durant la prochaine session parlementaire de printemps.